

PROCÈS-VERBAL

Deuxième assemblée régulière, de l'année 2021, du conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Sacrement, tenue le mardi 2 février 2021 à 19 h, par visioconférence

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote :

M ^{me} Lilianne Plamondon	Présidente (2021)
M. Bertrand Gemme	Vice-président (2022)
M ^{me} Maureen O'Farrell	Secrétaire (2021)
M ^{me} Jocelyne Séguin	Trésorière cooptée (2021)
M. Gilles Jobin	Administrateur (2021)
M ^{me} Yanti Zhang	Administratrice cooptée (2021)

Membre sans droit de vote :

M. Yvon Bussières	Conseiller municipal, district de Montcalm-Saint-Sacrement
-------------------	--

ABSENCE :

AUTRES PRÉSENCES :

M. Daniel Leclerc	Conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne
M. Maxime Gravel-Renaud	Adjoint politique du conseiller municipal

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 8 personnes assistent à l'assemblée.

Ordre du jour

21-02-01	Ouverture de l'assemblée	19 h 00
21-02-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 02
21-02-03	Adoption du procès-verbal du 5 janvier 2021	19 h 05
21-02-04	Période du conseiller municipal	19 h 10
21-02-05	Période de questions et commentaires du public	19 h 30
21-02-06	Organisation du conseil de quartier	19 h 45
	➤ Lettre de relève	
	➤ Cooptation d'administrateur	
	➤ Assemblée générale annuelle, élections, rapport annuel et états financiers	
	➤ Répondant au conseil de quartier	
21-02-07	Suivi des dossiers et projets en cours	20 h
	➤ Ancien poste de la GRC au 870 Ernest-Gagnon	
	➤ Stationnement dans la rue Gérard-Morisset, résultats préliminaires	
	➤ Comité sur la sécurité routière et programme de mobilisation	
	➤ Station chaleureuse sans Saint-Sacrement	
	➤ Vision de la mobilité active, dépôt de mémoire avant le 31 mars	
	➤ Plan d'action du conseil de quartier	
21-02-08	Trésorerie	21 h
	➤ État des finances	
	➤ Dépenses et paiements à autoriser	
21-02-09	Information et correspondance	21 h 10
21-02-10	Divers	21 h 15
21-02-11	Levée de l'assemblée	21 h 20

Procès-verbal

- 21-02-01 Ouverture de l'assemblée**
M^{me} Lilianne Plamondon, présidente, ouvre la réunion qui a quorum à 19 h.
- 21-02-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour**
SUR PROPOSITION DE M. Bertrand Gemme, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Jocelyne Séguin, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.
- 21-02-03 Adoption du procès-verbal du 5 janvier 2021**
SUR PROPOSITION DE M. Bertrand Gemme, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Gilles Jobin, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 5 janvier 2021 tel que déposé. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.
- 21-02-04 Période du conseiller municipal**
M. Yvon Bussièrès mentionne en premier lieu que la Ville de Québec a cédé le bâtiment du 1387, rue Marie-Rollet, soit [l'ancienne caserne de pompiers Saint-Sacrement no. 13](#), à la coopérative d'habitation Les Primevères de Québec afin que celle-ci puisse procéder à des travaux de réfection.

Il enchaîne en indiquant que les séances du conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou sont maintenant disponibles en ligne sur la plateforme Zoom de la Ville de Québec pour tous les citoyens. L'horaire et le lien se trouvent dans le [calendrier des séances du conseil d'arrondissement](#).

Le règlement modifiant le zonage pour permettre un logement plutôt qu'un commerce au rez-de-chaussée du 1307-1315 Chemin Sainte-Foy, soumis au conseil de quartier en novembre dernier, est entré en vigueur le 17 décembre 2020.

M. Bussières a reçu une pétition de la part d'une résidente de l'avenue Sir-Adolphe-Routhier demandant que la rue devienne un sens unique et que la vitesse y soit réduite de 50 à 30 km/h. La Ville va aller de l'avant en réduisant la vitesse, mais ne donnera pas suite au sens unique à cause du report de la circulation que cela occasionnerait sur l'avenue Ernest-Gagnon déjà achalandée. La situation pourrait être réévaluée après la mise en place du tramway qui aura des impacts sur la circulation locale.

M. Bussières a demandé à la Ville d'aménager une glissade dans le Parc Saint-Sacrement comme cela avait lieu par le passé. La Ville hésite pour des questions de sécurité et de surveillance. M. Bussières poursuit en mentionnant que la Fête d'hiver au Parc Saint-Sacrement n'aura pas lieu en février comme d'habitude pour les raisons de confinement que l'on connaît. Des blocs de neige seront toutefois installés dans le parc pour permettre la sculpture sur neige en famille. M. Bussières profite de l'occasion pour signaler la présence de sculptures sur neige sur la rue Frontenac, réalisées par le propriétaire des lieux, M. Denis Gravel (à suivre prochainement sur la page Facebook du conseil). M. Bussières rappelle que plusieurs activités extérieures auront lieu sur certaines artères commerciales à partir du 5 février dans le cadre du Carnaval. Il invite tous les citoyens et citoyennes à y participer.

Une [consultation publique](#) au sujet du stationnement sur la rue Gérard-Morisset a eu lieu le 21 janvier dernier. Plusieurs personnes y ont participé. Le rapport de consultation sera disponible sous peu. Les échanges ont été positifs et plusieurs personnes ont manifesté le désir de conserver le statu quo. M. Leclerc fera un bilan de la consultation au point 7.

Finalement, M. Bussières mentionne qu'il tiendra son assemblée annuelle de conseiller du district Montcalm-Saint-Sacrement le 10 mars prochain sur la plateforme Zoom. Un dépliant sera distribué prochainement. M. Bussières assure les membres qu'il fera mention des besoins de relève au sein du conseil d'administration du quartier Saint-Sacrement.

21-02-05 Période de questions et commentaires du public

Aucune question ni commentaire n'est formulé.

21-02-06 Organisation du conseil de quartier

La présidente, M^{me} Plamondon, informe l'assemblée que, pour des raisons personnelles, elle ne se représentera pas au conseil de quartier à la prochaine assemblée générale. M. Jobin a également fait part, par courriel, qu'il ne renouvellera pas sa candidature. Il réitère que le conseil de quartier est une institution démocratique importante et qu'il souhaite ardemment qu'il y ait une relève.

➤ **Lettre de relève**

Après avoir obtenu l'aval des membres du conseil d'administration, M^{me} Séguin a transmis un courriel à 24 anciens administrateurs du conseil de quartier les invitant à répandre autour d'eux le besoin de relève au sein du conseil et les invitant à faire partie d'un groupe de signataires en appui aux candidatures éventuelles.

Une lettre a également été transmise à 27 organismes du quartier par courriel (14), par courrier (12) ou par personne interposée (1). La directrice de l'école internationale de Saint-Sacrement a demandé à recevoir la lettre en format Word afin de la transmettre à tous les parents de l'école. On ignore si cela a été fait.

Un courriel sur le même sujet a également été transmis à tous les abonnés du conseil de quartier de Saint-Sacrement.

Une lettre aux lecteurs faisant rappel des élections au conseil de quartier depuis 2019 et laissant savoir que le conseil de quartier était à nouveau sur la corde raide a été transmise à MonMontcalm. [Elle a été publiée intégralement dans le journal numérique](#) du 23 janvier. Selon M^{me} Genest, collaboratrice au journal, ce fut l'un des articles les plus lus au cours de la semaine. Deux articles ont également paru l'un dans le journal, l'autre dans le Facebook de MonMontcalm.

La lettre a également été publiée sur le [Facebook du conseil de quartier](#). Trois personnes ont mentionné qu'elles seraient intéressées dès qu'elles aménageraient dans le quartier et qu'elles en sauraient davantage. Nous les invitons fortement à poser leur candidature!

Le bilan de l'intervention a été déposé sur le Drop Box du conseil (Projet Relève élections 6 avril).

Deux citoyennes présentes à l'assemblée manifestent leur intérêt à faire partie de la relève. M^{me} Yanti Zhang a déjà déposé sa candidature et reçu les 10 appuis nécessaires. Une autre citoyenne, M^{me} Marie-Claire Bérubé, posera sa candidature dans les prochains jours.

➤ **Cooptation d'administrateur**

M. Leclerc indique que la candidature de M^{me} Zhang étant conforme, elle pourrait être cooptée dès maintenant par le conseil. Elle pourra se représenter en avril sans avoir à repasser par le processus de candidature puisque son formulaire sera valide pendant un an.

M^{me} Zhang s'est brièvement présentée dans un courriel adressé à la présidente du conseil de quartier. Elle est d'origine chinoise et réside au Québec depuis 2016 et plus particulièrement à la Cité-Verte depuis décembre dernier. Elle détient une maîtrise en loisirs, culture et tourisme de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Elle souhaite s'engager dans les activités du quartier, mieux le connaître et s'y intégrer.

RÉSOLUTION 21-CA-05

Concernant la nomination d'une administratrice cooptée au sein du conseil de quartier de Saint-Sacrement

Considérant la candidature de M^{me} Yanti Zhang à titre de membre coopté

SUR PROPOSITION DE M^{me} Jocelyne Séguin DUMENT APPUYÉE PAR M^{me} Lilianne Plamondon, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Sacrement nomme M^{me} Yanti Zhang au poste d'administratrice cooptée au sein du conseil d'administration, son mandat commençant maintenant et prenant fin en avril 2021. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

➤ **Assemblée générale annuelle, élections, rapport annuel et états financiers**

M^{me} Séguin mentionne que le rapport est en bonne voie de rédaction et que les états financiers sont prêts. Le tout sera transmis la semaine prochaine pour commentaires auprès des membres du conseil afin que l'adoption des documents puissent se faire en mars, avant l'assemblée générale annuelle d'avril. M. Leclerc félicite le conseil pour sa célérité.

➤ **Répondant au conseil de quartier**

M. Jason Fournier, conseiller en consultations publiques, reprendra ses fonctions au cours de février. On ignore s'il sera de nouveau affecté au conseil de quartier de Saint-Sacrement comme c'était le cas jusqu'en octobre dernier. Quoiqu'il en soit, M. Leclerc qui a été désigné comme président d'élection en janvier dernier, sera présent à l'assemblée générale annuelle.

21-02-07 Suivi des dossiers et projets en cours

➤ **Ancien poste de la GRC au 870, Ernest-Gagnon**

Un article paru le 26 janvier dernier dans [le Soleil](#) à propos des bâtiments négligés de la ville de Québec décrit l'état lamentable du 870, avenue Ernest-Gagnon, ancien poste de la GRC devenu propriété du *Canadian Apartment Properties Real Estate Investment Trust* (CAPREIT), un fonds de placement de Toronto, également propriétaire du complexe immobilier attenant, le Samuel-Holland. En façade, l'immeuble ne semble pas si mal malgré ses vitres sales et son air négligé, mais l'intérieur se révèle en très mauvais état, infesté de champignons et de moisissures et ouvert aux quatre vents.

M. Bussières mentionne qu'aucun projet de démolition ou de construction n'a été déposé à la Ville et celle-ci n'a émis aucun constat d'infraction en rapport avec la dangerosité des lieux. Le potentiel de développement du site est très intéressant, le terrain a beaucoup de valeur mais évidemment l'immeuble dépare le quartier.

Les membres du conseil sont d'avis de demander à la Ville d'évaluer la salubrité et les risques d'incendie de l'édifice.

RÉSOLUTION 21-CA-06

Concernant une demande à la Ville de Québec pour évaluer la dangerosité et les risques d'incendie du bâtiment désaffecté sis au 870, avenue Ernest-Gagnon

Considérant que des citoyens et citoyennes du quartier ont dénoncé l'état déplorable du bâtiment sis au 870, avenue Ernest-Gagnon ;

Considérant l'article paru dans Le Soleil du 26 janvier 2021 décrivant avec photos à l'appui l'état de délabrement de l'ancien poste de la GRC ;

Considérant le devoir du conseil de quartier de Saint-Sacrement d'agir en bon père de famille et de veiller à la sécurité du quartier ;

Considérant la proximité immédiate de l'école primaire Holland sise au 940, avenue Ernest-Gagnon et craignant pour la sécurité des enfants qui pourraient s'aventurer dans le bâtiment vétuste ;

SUR PROPOSITION DE M. Bertrand Gemme DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Lilianne Plamondon, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Sacrement demande à la Ville de Québec une évaluation du 870, avenue Ernest-Gagnon pour en connaître la dangerosité et les risques d'incendie et advenant le cas, de faire procéder à la sécurisation des lieux. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

➤ **Stationnement dans la rue Gérard-Morisset, résultats préliminaires**

M. Leclerc fait un bilan de la [consultation publique](#) qui a eu lieu par visioconférence le 21 janvier et par internet jusqu'au 31 janvier dernier au sujet du stationnement sur la rue Gérard-Morisset.

Au total 250 citoyens ont répondu à la consultation, 220 en ligne et 30 par téléphone ou par courriel. Les trois options proposées étaient 1. le statu quo, c'est-à-dire un stationnement non réglementé sur une large partie de la boucle de Gérard-Morisset ; 2. Une solution mixte comprenant du stationnement non réglementé et du stationnement par vignette ; et 3. Un stationnement par vignette sur une large partie de la boucle de Gérard-Morisset.

C'est l'option 1 qui a reçu le plus d'appui, soit 55 % des voix exprimées contre 25 % pour l'option 2 et 30 % pour l'option 3.

Il y a eu beaucoup de commentaires à l'effet qu'il n'était pas difficile de trouver à se stationner sur la rue malgré le stationnement non réglementé qui attire des personnes de l'extérieur pour de longues périodes. Plusieurs craignaient que le stationnement avec vignette soit problématique pour les visiteurs des résidents du secteur.

Concernant une proposition de convertir la rue en sens unique, 7 personnes se sont montrées en faveur et 15 contre.

M. Leclerc ajoute que la Ville est en négociation avec La Champenoise concernant le stationnement sur rue à l'entrée de Gérard-Morisset, à la hauteur de la résidence

Il termine en mentionnant que les suggestions formulées et les résultats de la consultation seront transmis au Service du transport et de la mobilité intelligente. Le conseil de quartier pourrait éventuellement être à nouveau consulté sur la proposition finale.

M. Bussièrès remercie les personnes qui ont participé à la consultation et souligne l'excellent travail de la Ville dans ce dossier.

➤ **Comité sur la sécurité routière et programme de mobilisation**

Concernant le comité sur la sécurité routière, M. Gemme se dit déçu du départ de M. Jobin qui avait été l'un des promoteurs de la création du comité. M. Gemme souhaite attendre une réponse de la Ville sur les projets de mobilisation soumis par le conseil de quartier et les deux écoles ayant pignon sur le Chemin Sainte-Foy avant d'aller plus loin.

M. Leclerc mentionne que la date butoir pour soumettre des projets de mobilisation pour l'année en cours demeure le 30 novembre.

M^{me} Séguin souhaiterait avoir l'aval du conseil de quartier pour contacter M. Étienne Grandmont de Accès transport viable (ATV) afin de connaître son opinion sur un éventuel projet de code de la rue. M^{me} Séguin rappelle que l'ancienne présidente, M^{me} Marie-Christine Boulanger, avait mis de l'avant ce concept au sein du conseil et contacté M. Grandmont à ce sujet. Le mémoire sur la sécurité routière produit par le conseil a également fait valoir le besoin d'un code de la rue explicitant de façon simple et précise les règles à suivre pour le bon usage des trottoirs et de la chaussée par tous les usagers et pas seulement par les automobilistes. Un projet éventuel serait de faire produire un code de la rue adapté à la manière du [code de la rue de la Ville de Bordeaux](#). Compte tenu des coûts, un tel projet pourrait nécessiter de regrouper plusieurs partenaires. C'est à suivre.

M. Bussièrès mentionne que la stratégie de sécurité routière 2020-2024 sera débattue en comité plénier avec l'ensemble des élus municipaux le 4 février prochain à partir de 10 h00. L'événement pourra être suivi en

direct ou en différé sur [Youtube](#). Tous les pléniers sont disponibles sur le canal Youtube de la Ville, [QuebecVille – Conseil municipal](#).

➤ **Station chaleureuse dans Saint-Sacrement**

M. Leclerc informe le conseil qu'aucune station chaleureuse ne sera installée dans le quartier cette année, les quotas étant déjà atteints. Mais le besoin est bien noté pour l'année prochaine.

Plusieurs organisations dans le quartier pourraient prendre en charge l'entretien de la station au nom de la Ville dépendamment de l'endroit où elle serait située. La demande a été faite pour le parc Samuel-Holland, mais le parc Saint-Sacrement ou le parvis de l'église pourrait être approprié, selon la clientèle visée. S'ensuit une mise à jour hors d'ordre des informations sur le parvis, le dossier de l'église Saint-Sacrement et le comité SOS Saint-Sacrement. Le concept d'aménagement d'une place publique en façade de l'église figure au plan d'action du PPU Pôle Belvédère dans un horizon de 0-2 ans et l'aménagement comme tel, dans un horizon de 2 à 5 ans. Comme le plan d'action date de 2017, on serait éventuellement dans les bonnes années pour voir de nouveaux développements au sujet d'une place conviviale sur le Chemin Sainte-Foy.

➤ **Vision de la mobilité active, dépôt de mémoire avant le 31 mars**

M^{me} Séguin revient sur le courriel reçu le 21 janvier dernier de la part de M^{me} Bucica au sujet de la consultation des conseils de quartier dans le cadre de la Vision sur la mobilité active. M^{me} Bucica a précisé les questions qui intéressent plus particulièrement la Ville, à savoir :

1. Y a-t-il des secteurs dans votre quartier qui sont moins accessibles à pied et à vélo ?
2. Y a-t-il des équipements publics (bibliothèque, centre de loisirs, parc, école, etc.) ou des générateurs de déplacements (entreprises, commerces, institutions, etc.) qui sont moins accessibles à pied et à vélo ?
3. Qu'est-ce que la Ville pourrait faire pour améliorer l'intermodalité dans votre quartier ?
4. Y a-t-il des barrières importantes à la marche ou à la pratique du vélo comme modes de déplacement dans votre quartier ?

M^{me} Séguin est d'avis qu'il faudrait réfléchir à ces questions pour le quartier et déposer un mémoire. Les questions seront reprises sur le Facebook du conseil pour recevoir les commentaires des abonnés et abonnées de la page. M. Leclerc précise que le mémoire peut également reprendre toutes les problématiques identifiées dans le quartier en termes de mobilité et non pas seulement répondre aux questions suggérées par la Ville. M^{me} Séguin va commencer la rédaction du mémoire en se servant des extraits qu'elle a déjà préparés sur la mobilité et la sécurité. Toutes les idées sont bienvenues.

M. Bussièrès rappelle que dans le cadre du PPU Pôle Belvédère, il avait été question d'un lien cyclable à aménager le long de la promenade du

coteau Sainte-Geneviève et que, dans le cadre du réseau structurant, on avait fait mention des liens mécaniques entre la Haute et la Basse-Ville de Québec à la hauteur de l'hôpital Saint-Sacrement et du CEGEP Garneau. Ces aménagements sont toujours pertinents. Il termine en mentionnant un lien cyclable temporaire sur la Grande-Allée à partir de l'avenue Laurier dont il a été question récemment aux conseils de quartier de Montcalm et de Sillery. Le lien vise à poursuivre en ligne droite sur Grande-Allée plutôt que de faire le détour par les liens cyclables qui empruntent l'avenue Marguerite-Bourgeois pour rejoindre la bande cyclable de l'avenue Père-Marquette. De fait, le détour par le quartier Saint-Sacrement n'est pas très prisé par les cyclistes qui veulent rejoindre les entreprises ou les parcs qui longent la Grande-Allée. L'étude de faisabilité d'un lien cyclable sur la Grande-Allée Ouest figure au plan d'action du PPU Pôle Belvédère dans un horizon de 5 ans et plus (soit 2022 et plus) mais le besoin est bel et bien actuel.

21-02-08 Trésorerie

➤ État des finances

La subvention de 1 100 \$ reçue de la Ville a été déposée. Le solde du compte est de 1308,15\$ dans le compte courant, de 874,40\$ dans celui du Blogue et de 521,20\$ dans celui de la mobilité durable.

➤ Dépenses et paiements à autoriser

L'abonnement à MonMontcalm est à renouveler du 15 mai 2020 au 15 mai 2021 au coût de 290 \$ par année plus les taxes (TPS 14,50 \$ et TVQ 28,93 \$), pour un total de 333,43 \$. Le forfait Présence comprend 1 page sur Monmontcalm.com pour 1 an, une publication illimitée des activités, 6 publications Facebook / an et 5 000 impressions publicitaires corps-de-page / an.

RÉSOLUTION 21-CA-07

Concernant le renouvellement de l'abonnement à MonMontcalm

SUR PROPOSITION DE M^{me} Jocelyne Séguin, DUMENT APPUYÉE PAR M^{me} Lilianne Plamondon, IL EST RÉSOLU de renouveler l'abonnement d'un an à MonMontcalm pour la période de mai 2020 à mai 2021 et d'émettre un chèque de 333,43 \$ à l'ordre de MonMontcalm. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

21-02-09 Information et correspondance

Correspondance reçue :

- 2021-01-19 Infolettre YWCA
- 2021-01-21 Consultations auprès des conseils de quartier / Vision de la mobilité active. M^{me} Bucica du Service de l'interaction citoyenne invite les conseils de quartier à déposer un mémoire avant le 31 mars.
- 2021-01-26 Candidature au conseil de quartier. M^{me} Yanti Zhang, résidente de la Cité-Verte mentionne son intérêt et sa formation en vue de poser sa candidature.
- 2021-01-27 Candidature au conseil de quartier. M. Gilles Fontaine, de la Cité Bellevue, mentionne son intérêt et ses qualifications pour poser sa

candidature. M. Fontaine n'ayant pas encore complété le formulaire à cet effet, M^{me} Plamondon va le relancer.

- 2021-01-27 CKIA – Demande d'entrevue de la part de M. Dominik Chevalier pour l'émission *Dans ma rue* diffusée à CKIA FM samedi le 30 janvier 2021, à 10 h00, à la suite de l'article paru dans MonMontcalm mentionnant que le conseil de quartier est encore sur la corde raide. Félicitations à M^{me} Plamondon pour cette entrevue.
- 2021-01-31 – Non-renouvellement de mandat. M. Gilles Jobin fait part à la présidente qu'il ne se représentera pas à la prochaine assemblée générale.

21-02-10 Divers

Aucun point n'est discuté.

21-02-11 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente lève l'assemblée à 20 h 45. La prochaine assemblée du conseil aura lieu le mardi 2 mars 2021.

M^{me} Lilianne Plamondon
Présidente

M^{me} Maureen O'Farrell
Secrétaire